

qu'il y eût à Montréal; M. Baillie évalua la propriété à \$205,500 et M. Robertson à \$235,500. Je dirai, en passant, que le terrain voisin est évalué à \$200 de plus par acre que le prix que nous avons payé. Je lui dirai aussi à mon honorable ami, avec toute la déférence possible, qu'il ne pourrait pas acheter un terrain pour \$600 l'acre, dans un rayon de 10 milles de cette propriété.

Un M. F. H. Shaw estime la valeur de cette propriété à \$1,400 l'acre et M. Robertson maintient sa première évaluation; il ajoute que tout fait prévoir une hausse dans le prix, mais que vu la rareté actuelle de l'argent, une vente ne pourrait peut-être pas être effectuée dans le moment. A l'heure présente, mon honorable ami aurait peut-être de la difficulté à vendre une propriété, même sur la rue Saint-Jacques à Montréal. M. Baillie évalue ce terrain à 50 cents le pied carré, pour la partie riveraine, à 30 cents le pied carré, pour les terrains du milieu, et à 25 cents le pied carré, le long de la voie ferrée.

Mon honorable ami n'est pas sans savoir que l'immeuble qui se trouve à l'ouest de celui dont je parle, à environ un mille de la cité de Montréal, est subdivisé en emplacements qui se vendent très rapidement à un prix plus élevé. La valeur moyenne de la propriété est de 35 cents le pied carré et toute cette propriété vaut \$767,745. L'emplacement 9, au nord des voies de chemins de fer, contient 64 acres 3 et l'estimation qu'on fait de sa valeur varie de 6 à 7 cents le pied. Si nous prenons l'estimation la moins élevée, celle de 6 cents, nous trouvons que l'immeuble situé au nord des voies ferrées vaut, aujourd'hui, \$168,141. Ce chiffre ajouté à celui de \$767,745 pour l'immeuble situé au sud des voies ferrées, donnerait un total de \$935,886, valeur qu'a cette propriété, aujourd'hui, pour des fins de construction. Si nous prenons la superficie totale de 5,873,340 pieds carrés à 5 cents le pied—les terrains se vendront 10, 15 et même 20 cents le pied—ce dernier chiffre, dans le cas des terrains riverains qui s'étendent entre les voies ferrées et le fleuve, ainsi que mon honorable ami le sait—nous en arrivons à relever une valeur représentant \$293,667; ou bien encore, si on calcule la valeur de ce terrain à 10 cents le pied—ce qui est moins que la moyenne du prix réclamé quant aux emplacements situés au nord de la voie—on trouve que la valeur de ces immeubles est de \$587,334. J'ai été quelque peu étonné de voir la façon dont mon honorable ami a parlé de la transaction du parc Lafontaine.

M. LEMIEUX: Elle ne se rapporte aucunement à cette question.

M. HUGHES: Alors, pourquoi en faire mention?

M. LEMIEUX: Parce que les décrets du conseil ont été adoptés à ce moment-là.

M. HUGHES: J'ai été surpris d'entendre mon honorable ami parler de l'île Sainte-Hélène.

M. LEMIEUX: C'est là que se trouvaient ces casernes, à l'origine.

M. HUGHES: Ces casernes n'ont jamais occupé une partie de l'île Sainte-Hélène, jamais, s'il faut en croire l'histoire du monde.

M. LEMIEUX: C'est là que la milice faisait l'exercice.

M. HUGHES: Elle faisait les exercices militaires au champ Fletcher et aussi à la ferme Logan.

M. LEMIEUX: Ce fut lorsque l'île Sainte-Hélène fut vendue à la ville de Montréal que le Gouvernement commença la construction des casernes, à Longueuil.

M. HUGHES: Le décret du conseil fut adopté, en 1905, mais le statut ne fut sanctionné qu'en 1908.

M. LEMIEUX: En 1911, ce Parlement a voté \$100,000 pour la construction de casernes, à Longueuil.

M. HUGHES: L'ancien Gouvernement attendit six ans, jusqu'à la veille même des élections. Un montant de \$100,000 fut voté précisément à la veille d'une élection pour la construction de casernes, à Longueuil, près de la ville de Montréal. Tout ceci est bien conforme aux procédés suivis par l'honorable député.

31 acres de la ferme Logan furent cédés à la ville de Montréal par le gouvernement libéral—il se peut que mon honorable ami ait négocié la transaction—et pour quelle fin? Cette propriété de la ville de Montréal appartenait au ministère de la Milice. Une partie fut cédée en don pur et simple et 40 acres furent afferchés, pour un laps de temps de quarante ans, à un loyer nominal, la ville de Montréal étant locataire. Cette propriété appartenait de droit au ministère de la Milice et, cependant, tout ce qu'a pu en retirer le Gouvernement ne représente que la somme insignifiante de \$200,000.